

2. Amosova N.N. Osnovy angliiskoi phrazeologii [Basics of English phraseology]. – L.: Nauka, 1989. – 208 s.
3. Kunin A.V. Phrazeologiya sovremennogo angliiskogo yazyka. Opyt sistematizirovannogo opisaniya: Uchebnoe posobie dlya institutov i fakultetov inostrannykh yazykov [Phraseology of modern English] – 3-e izd. stereotip. / A.V. Kunin. – Dubna: Feniks+, 2005. – 488 s.
4. Kunin A.V. Anglo-russkii phrazeologicheskii slovar'. [English-Russian Phraseological Dictionary] 3-e izd. stereotip. – M.: Russkii yazyk, 2001. – 508 s.
5. Smirnitiskii A.I. Leksikologiya angliiskogo yazyka: uchebnoe posobie dlya studentov vuzov [English Lexicology] / A.I. Smirnitiskii. – M.: Izd-vo lit. na inostr. yaz., 1956. – 260 s.
6. Smith L.P. Phrazeologiya angliiskogo yazyka. [English Phraseology] – M.: Uchpedgiz, 1959. – 208 s.
7. J. London. The Call of the Wild. – Airis-Press, 2016.

УДК 81'1

## ASPECT LINGUISTIQUE DE LA FORME DES EMPRUNTS ÉTRANGERS EN FRANÇAIS

**Krivchikova Nelya Leonidovna**

PhD in linguistics, Associate Professor  
Université nationale de recherche de Belgorod  
Belgorod, Russie / [krivchikova@bsu.edu.ru](mailto:krivchikova@bsu.edu.ru)

### Résumé

Cet article a pour objet les caractéristiques linguistiques des emprunts qui apparaissent et se fixent dans la langue française. On présente une description de la liste des entrées lexicales qui renvoient les **rapports entre normes et usages phonétiques et sémantiques**. C'est surtout à ces types d'emprunt relevés dans l'article présent que l'apprenant sera le plus fréquemment confronté dans sa pratique puisque c'est dans le lexique d'une langue que les emprunts sont les plus nombreux et variés.

**Mots clés:** mots étrangers, emprunts, système phonématique, francisation du nom, francisation de la chose, phonétique, prononciation.

Notre étude place sur le plan linguistique de la forme des emprunts et des catégories lexicales auxquelles ils peuvent être ramenés. L'emprunt est un élément d'une langue étrangère transféré d'une langue à une autre à la suite de contacts linguistiques, ainsi que le processus de transition d'une langue à une autre. L'emprunt est donc le processus consistant à se tourner vers le fonds lexical d'autres langues pour exprimer de nouveaux concepts, une différenciation plus poussée des concepts existants et la désignation d'objets jusque-là inconnus. Par conséquent, l'emprunt élargit la composition du vocabulaire et non seulement ne supprime pas le développement de la langue, mais conduit également au déploiement et à l'amélioration des ressources propres à la langue d'emprunt.

C'est au niveau linguistique que la forme des emprunts et les catégories lexicales auxquelles ils peuvent être ramenés sont examinées dans l'étude présente.

Le mot est à la fois une forme et a un sens; un nom et une chose désignée. De ce point de vue on peut distinguer différents types d'emprunts:

1. **Emprunt du nom et de la chose.** – C'est le cas de mots du type *concerto*, *basquet-ball*, *mazurka* dans lesquels on importe en même temps la chose et le mot qui la désigne sous la forme originale.
2. **Emprunt du nom sans la chose**, dans lequel le mot est pris sous sa forme étrangère, sans emprunt de la chose désignée qui demeure une réalité strictement allogène, par exemple: *vizir*, *florin*, *christmas-pudding*.

3. **Emprunt de la chose sans le nom**, celui-ci étant calqué au moyen d'équivalents indigènes, ainsi *mont-de-piété* (ital. *monte-di-pieta*); *quartier-maître* (all. *Quartiermeister*); *dada* (angl. *hobby-horse*); *autoroute* (ital. *autostrada*); *pot-pourri* (esp. *olla protrida*).

4. **Francisation du nom**. – *Esplanade* (ital. *spinata*); *boulingrin* (angl. *bowling-green*). A quoi on ajoutera la contamination de la forme, accompagnée souvent de fausses étymologies, ainsi: *contredanse* (angl. *country-danse*, “danse de la campagne”); *choucroute* (all. *sauerkraut*, c'est-à-dire “herbe”, *kraut*, “aigre” *sauer*); *hausse-col* (germ. *halskot* “cotte du cou”).

5. **Francisation de la chose** qui, en entrant dans la langue, prend des connotations particulières; ainsi: *reître*, *hâbler*. A quoi on ajoutera la contamination de la chose, lorsque deux mots de forme identique, mais de sens différent dans les idiomes, réagissent l'un sur l'autre. Ainsi le français *réaliser*, “rendre réel” prend le sens de l'anglais *to realise*, “se rendre compte”; le français *créature*, “chose créée”, prend le sens de l'italien *creatura* “personne protégée et poussée par une autre”. Tous ces faits, dont on a donné de nombreux exemples, visent à l'assimilation de ces corps étrangers et à leur intégration dans le système de la langue; intégration qui se fait aux différents niveaux: phonétique, morpho-lexical (suffixation et préfixation), syntactico-lexical (composition) [1: 99].

A tous ces niveaux, le mot mal intégré dans le système indigène, sans support dans la conscience linguistique de l'emprunteur est particulièrement vulnérable et exposé à des altérations de la forme et du sens.

La stabilité du système phonémique d'une langue, sa résistance à toutes sortes de changements et d'influences s'expliquent par la présence d'un nombre de phonèmes strictement défini et établi historiquement. Le système phonémique est considéré à juste titre comme l'un des éléments les plus résistants d'une langue face aux influences étrangères. Cependant, la persistance du système phonémique d'une langue n'exclut pas de nombreux phénomènes d'interférence phonologique.

La francisation phonétique repose sur le déplacement de l'accent tonique et la réduction de la finale, conformément aux deux types de mots français: les “masculins” accentués sur la finale et les “féminins” accentués sur l'avant dernière syllable, la finale étant alors un *e* sourd, post-tonique [3].

Les mots italiens en *-a* ont changé leur finale en *e* atone; les autres ont perdu leur voyelle finale. Ainsi *gabala*, *disgrazia*, donne *gabelle*, *disgrâce* alors que *capitone*, *sacco* aboutissent à *capiton*, *sac*.

L'*e* final italien, toutefois, peut se conserver sous forme d'un *e* post-tonique dans des mots comme *bélvédère*, *cicérone*, *condottière*.

Un *e* final peut aussi apparaître comme soutien d'un groupe de consonnes: ainsi, *pilastra* donne *pilastre*; *presto* > *preste*. Un mot type *brave* < *bravo*, de même, conserve la finale en vue de soutenir la consonne, car il n'existe pas *v* final en français, la forme “française” de *bravo* serait *braf* ce qui rendrait le mot méconnaissable.

Les suffixes sont ramenés à leurs correspondants français: *papabile* > *papable*; *reuscire* > *réussir*; *discortese* > *discourtois*, etc.

De même les préfixes sont francisés: *in* – devient *em-*: *imboscare* > *embusquer*; *incastrare* > *incastrer*, etc.

L'initiale *s* + consonne est uniformément élargie d'un *e* épenthétique: *strato* > *estrade*; *strappare* > *estramer*, etc.

A l'intérieur du mot le groupe consonne + *l*, qui a été palatalisé en italien, retrouve son articulation: *fiasco* > *flasque*; *fiorino* > *florin*, etc.

D'autre part, la langue conserve certains mots sous leur forme originale (à l'accent près). Ces mots désignent généralement des choses spécifiquement italiennes: *pergola*, *lazzarone*, *tombaba* etc. Il peut aussi se former des “champs” d'italianismes. Par exemple, celui de la terminologie musicale. Le nom des pâtes alimentaires s'accommode ainsi fort bien d'un *i* final: *maraconi*, *spaghetti*, *ravioli*, *caneloni*, etc.

Le français a gardé une cinquantaine de mots sous leur forme italienne. En voici quelques-uns: *casino, confetti, diva, dolce, fortissimo, libretto, macaroni, maffia, piano, solo, soprano, vendetta, villa, brocoli, zéro, proli, presto, etc.*

Mais tous ces mots déplacent l'accent sur la finale; c'est là une des lois absolues de phonétisme des emprunts quelle qu'en soit l'origine.

La majorité des finales en *-o* permet, d'autre part, d'intégrer ces mots dans le système lexical français à côté de *canot, vélo, auto, etc.*

Si la parenté des systèmes phonétiques de l'italien et du français a facilité l'assimilation, il en est tout autrement de l'anglais qui, outre l'accent tonique, possède des sons étrangers au français; en particulier un riche éventail de diphtongues et de groupes de consonnes.

Ainsi, un mot comme *roast-beef* perd en français à la fois sa diphtongue ou (notée *oa*), son *i* long (notée *ee*) et son groupe *stb* d'où *rosbif*. De même *beef-steak* est, selon les mêmes principes, ramené à *bifteck*.

Jusqu'au milieu du XII-ième siècle on trouve deux types d'emprunts anglais, selon que le mot est ou non assimilé.

Les mots assimilés: *contredanse, paquebot, moire, flanelle, boulingrin, rosbig, bouledogue, etc.*, désignent des choses assimilées.

En revanche des mots non assimilés désignent des choses spécifiquement anglaises: *lady, gentleman, bill, pudding, coroner, sterling, etc.*

La langue conserve une forme étrangère à des mots représentant des choses étrangères. On ne peut, en effet, franciser *gentleman* en *gentilhomme* car un gentleman est tout autre chose qu'un gentilhomme, c'est un "gentilhomme anglais"; de même aujourd'hui un *building* n'est pas seulement une *construction* mais une construction de style américain, etc.

Il est donc normal que les mots conservent leur forme étrangère dans la mesure où ils traduisent des dénominations sémantiques étrangères. Ils peuvent être, d'autre part, porteurs de connotations stylistiques. La maîtrise de maison qui donne un *lunch* ou une *surprise-party* tient – à tort ou à raison, ce n'est pas ici la question – à afficher une anglomanie qui se manifeste par la forme du mot aussi bien que par la chose.

De même l'industrie, le commerce, l'hôtellerie, le spectacle, etc., peuvent, à la faveur de la mode, se réclamer d'une anglicité ou d'une pseudo-anglicité, par le biais d'un vocabulaire souvent naïf, dans le style de ce bar se proclamant *Antoin's cocktailrama*.

Il y a donc d'une part des mots assimilés et francisés à la fois de forme et de sens; et les "anglicismes", sémantiques ou stylistiques. Nous ne pensons pas qu'il y ait intérêt à accélérer, plus ou moins artificiellement, l'assimilation de la seconde catégorie, comme le voudraient certains, sous le prétexte qu'ils défigurent la langue française. Nous croyons, pour notre part, qu'il est préférable que ces choses "étrangères" conservent un nom étranger; le mot et la chose seront ainsi plus aisément repérés et plus vite éliminés. Pourquoi changer *blue-jeans* en *blouignes* et à le naturaliser prématurément, alors que dans quelques ans plus personne n'en parlera (peut-être?).

L'expérience montre que les mots "étrangers", en perdant leur fonction sémantique et surtout stylistique, sont expulsés de la langue. On prononce donc à l'anglaise les mots anglais et à la française ceux d'entre eux qu'on a adoptés et naturalisés.

Ce problème est toutefois considérablement compliqué, à l'époque moderne, par l'orthographe. A l'heure actuelle les emprunts anglo-saxons s'étendent à un grand nombre de sphères sémantiques populaires: sports, arts, ménagers, spectacles, etc. Ces mots, d'autre part, parviennent au public sous forme écrite. Ils sont alors prononcés d'après leur orthographe; on entend alors dire *métingue* ou même *métinge, pulovère, gazoale, etc.* C'est certainement une très fâcheuse tendance et qu'il y aurait lieu de tenir en échec, en dépit de quelques précédents, de mots désormais figés comme *club* que les orthophonistes disent de prononcer *club* avec un *ü* comme celui de *tube*.

Ceci dit, les problèmes soulevés par la prononciation et l'orthographe des mots étrangers – principalement anglais – sont complexes, difficiles et source de nombreuses controverses souvent passionnées. Nous croyons qu'ils sont irréductibles à aucune règle en dehors des quelques principes que nous venons de dégager.

Voici, à titre d'exemple, quelques-unes des orthographes du nom de *Shakespeare*, tels que les a relevées M. Baldensperger:

*Shakespeare (1693), Shakespear (1710), Shakees Pear (1720), Shakes pear (1734), Sakespear (1740), Saspar (1740), Sasper (1740), Saksper (1741), Shakespear (1747), Shakepir (1753), Shakespart (1760), Cheespir (1769), Shakespéar (1770), Shakespeare (1784), Shakespir (1784), Shakespehar (1804), Sakespeare (1804), Sakespear (1805)* (M. Baldensperger, 1906).

Dans le même ordre d'idées, la "francisation", plus ou moins facétieuse – du nom New York a donné naissance à Nouillorque, Neviorque, Nouiorc ...

On peut facilement imaginer *Nouiorque, Nouyorc, Néviorc*, etc. Sans parler de la Nouvelle York ou Yorque, etc. Situation confuse qui ne peut être réglée par la logique mais relève de l'usage; c'est donc aux grammairiens et aux phonéticiens qu'il appartient de définir la prononciation (et l'orthographe) des mots étrangers [1].

L'emprunt linguistique est l'un des facteurs les plus importants de leur développement. Grâce à ce processus, un certain élément de la langue étrangère, principalement un mot ou un morphème à valeur entière, apparaît et se fixe dans la langue [2].

Ainsi, l'emprunt fait partie intégrante du processus de fonctionnement et d'évolution historique de la langue et constitue l'une des principales sources de renouvellement du vocabulaire. Le vocabulaire emprunté peut refléter les contacts ethniques, les relations culturelles, sociales et économiques entre les groupes linguistiques.

### References

1. Guiraud P. Les mots étrangers, Presses universitaires de France, Paris, 1971. – 99 p.
2. Koteneva I.A., Krivchikova N.L. Classe des mots composés en français contemporain // Lexicographie et communication – 2021. Belgorod, 2021. – P. 140-143.
3. Tournier J. 1998. Les mots anglais du français. Français retrouvé 32. Paris: Berlin.
4. Dictionnaire de français «Littré». URL: <http://littrereverso.net/dictionnaire-francais> (date de référence 30.03.2023).
5. Encyclopédie électronique "Krugosvet" URL: <http://www.krugosvet.ru>. (date de référence 15.12.2023).

УДК 82.02/.09+82-192

### СТРАТЕГИЧЕСКАЯ ФИЛОСОФИЯ PR-БИОГРАФИИ РОК-ПОЭТА: ИМИДЖЕВЫЙ ДИСКУРС

**Локтевич Екатерина Вячеславовна**

доцент кафедры литературно-художественной критики

кандидат филологических наук, доцент

Белорусский государственный университет

Минск, Беларусь [lichorad.kat@mail.ru](mailto:lichorad.kat@mail.ru)

#### Аннотация

В статье рассматривается теоретико-методологический аспект исследования имиджевой модели стратегической философии PR-биографии современного русского рок-поэта. Сущность PR-биографии определяется в фокусе дискурсных возможностей имиджа как семиотической программы, проясняющей образные маркеры разных форм авторского сознания. Имиджевый дискурс философии PR-биографии представлен как диалог ценностного запроса медиатекстов и горизонта ожиданий реципиента. В контексте стратегий создания оптимизированного образа систематизируются функции имиджа современного русского рок-поэта.

**Ключевые слова:** PR-биография, рок-поэзия, имидж, образ, стратегия, дискурс, коммуникация, рецепция.